

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_017

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	45
Votants	49
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 2 avril 2021

LE 8 avril 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

POINT COMPLÉMENTAIRE : VENTE DE TERRAIN À BORIE PORTE À APEI - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CAREME, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, M. REYNET, M. VIROL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
M. VADILLO donne pouvoir à Mme LABAILS

POINT COMPLÉMENTAIRE : VENTE DE TERRAIN À BORIE PORTE À APEI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'association APEI (association de parents et amis de personnes en situation de handicap) a pour vocation l'accueil, l'accompagnement social, l'hébergement et le travail de personnes handicapées.

Qu'elle est actuellement localisée au sein des communes de Trélissac et Boulazac-Isle-Manoire ; elle a besoin de regrouper ses activités au sein du Parc d'activités économiques, Borie Porte, pour y construire 1500 m² de bâtiment.

Que l'association APEI, ou toute autre société substituable, souhaite acheter une surface d'environ 11 636 m² cadastrée AR 50 – 51 – 52 , située dans le parc d'activités de Borie Porte, à Trélissac.

Que la mise en place d'une desserte par la régie Périmouv' sera mise en œuvre par le Grand Périgueux pour environ 80 personnes le matin et le soir et une dizaine le midi.

PLAN DE SITUATION



Considérant que France Domaines a rendu son avis le 7 avril 2021, et précise une valeur vénale de 325 808 euros (pour une surface d'environ 11 636 m²) soit 28 € HT/m² avec une marge d'appréciation de 10 %.

Que la délibération du 30 juin 2016 autorise la vente de terrain à Borie Porte, sur les parcelles concernées, à hauteur de 32 € HT /m², avec un possible rabais de 20 %.

Qu'il est proposé, afin d'accélérer la commercialisation de la zone d'activité de l'association APEI, une surface d'environ 11 636 m² cadastrée AR 50-51-52, pour un montant de 302 536 € HT, soit un prix de 26 € HT / m².

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à l'association APEI, représentée par son président, ou toute autre société substituable, à Trélissac, parc d'activités Borie Porte, une surface d'environ 11 636 m² cadastrée AR 50-51-52, pour un montant de 302 536 € HT, soit un prix de 26 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA.
- Désigne Maître Medeiros pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 26/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/04/2021	Périgueux, le 26/04/2021
	Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE 